

# #ausUPR20

## AUSTRALIA'S HUMAN RIGHTS SCORE CARD

### FICHE D'INFORMATION

## Les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres

### Informations générales

Sur les 289 recommandations de l'EPU à l'Australie en 2015, 61 s'appliquaient directement aux Aborigènes et aux Insulaires du détroit de Torres et 133 autres portaient sur des domaines très pertinents. Ces recommandations reflétaient la surreprésentation des Aborigènes dans tous les indicateurs sociaux négatifs, en raison de la dépossession continue, de l'impact de la colonisation, de la marginalisation et du racisme. Les circonstances historiques et politiques uniques des peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres exigent des stratégies spécifiques qui reconnaissent notre autodétermination.

### Droits et libertés démocratiques

Avec 3,3 % de la population, les peuples autochtones d'Australie ne sont pas suffisamment pris en compte dans les processus de gouvernement démocratique représentatif. Bien que le gouvernement australien se soit volontairement engagé en 2015 à maintenir le Congrès National des Premiers Peuples d'Australie en tant qu'organe représentatif, le Congrès National a perdu son financement gouvernemental en 2014, ce qui a entraîné sa dissolution en 2019.

Le gouvernement australien s'est engagé volontairement en 2015 à organiser un référendum pour reconnaître les peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres dans la constitution. Cependant, les consultations communautaires, qui ont abouti à la « Déclaration du Cœur d'Uluru » en 2017, ont rejeté le changement symbolique et ont appelé à la place à une « Voix » au Parlement et à un traité élaboré par une commission Makarrata/Vérité et Justice des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres ». En

réponse, le gouvernement a nommé un comité, comprenant un non-aborigène associé à l'extrême droite politique, pour rédiger le modèle de « Voix ». Le modèle sera soumis à l'approbation du gouvernement avant de s'engager auprès des communautés Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres. La tenue de consultations avec les Aborigènes après l'approbation du modèle par le gouvernement soulève des inquiétudes quant à la capacité des Aborigènes à déterminer comment la « Voix » peut fonctionner et si elle est formée de représentants aborigènes élus. Pour remédier à la disparité dont souffrent les communautés aborigènes, il faut promulguer l'autodétermination des autochtones, en tant que droit fondamental inscrit dans la *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones*, par l'intermédiaire d'un représentant élu au Parlement et de la création d'une commission Makarrata/Vérité et Justice chargée d'élaborer un traité.

#### **Recommandation**

**Le gouvernement australien décide de créer un représentant élu de la Voix des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres au Parlement.**

#### **Recommandation**

**L'Australie crée une « Commission Makarrata/Vérité et Justice » chargée d'élaborer un traité avec les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres dans un délai de trois ans.**

### Mise en œuvre des recommandations de l'ONU au niveau national

L'Australie a adopté la *Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones* en 2009, mais n'a

pas réussi à l'intégrer dans sa législation nationale ni à établir des mécanismes nationaux pour soutenir sa mise en œuvre. La Déclaration n'est actuellement pas intégrée à la définition des droits de l'homme dans la loi sur les droits de l'homme (examen parlementaire) de 2011.

En 2009, le rapporteur spécial sur les peuples autochtones a recommandé à l'Australie de ratifier la convention 169 de l'OIT.

En 2015, la recommandation 63 de l'Irlande a exhorté l'Australie à faire en sorte que chacun ait accès aux Nations unies et à ses mécanismes. Cependant, en 2014, le gouvernement australien a réduit de 100 000 dollars le financement de la Commission australienne des droits de l'homme pour la sélection au mérite de l'Indigenous Peoples' Organization en vue de sa participation aux Nations Unies. Depuis lors, le gouvernement australien lui-même choisit la personne qui doit rendre compte du respect des droits de l'homme des Peuples Autochtones aux Nations unies.

#### **Recommandation**

**L'Australie doit intégrer la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones dans sa législation nationale, créer un organe indépendant chargé de superviser sa mise en œuvre en consultation avec les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres, et inclure la Déclaration dans la loi sur les droits de l'homme (examen parlementaire).**

#### **Recommandation**

**L'Australie doit ratifier la Convention 169 de l'OIT relative aux Peuples Autochtones et Tribaux.**

#### **Recommandation**

**Le gouvernement australien doit refinancer l'Indigenous Peoples' Organization afin de permettre une participation indépendante des autochtones, déterminée et fondée sur le mérite, aux mécanismes pertinents des Nations unies.**

## **Approches politiques autochtones discriminatoires**

### **Intervention dans les territoires du Nord/un avenir plus prometteur**

L'Australie a adopté une série de politiques répressives et paternalistes qui ciblent les communautés aborigènes sur le plan racial. Cela a été lancé avec l'« intervention dans le Territoire du Nord » avec 600 soldats dans 73 communautés aborigènes isolées en 2007. L'intervention et la législation qui la remplace, « Stronger Futures » (un avenir plus prometteur), gèle les prestations sociales des Aborigènes, par le biais d'une carte de débit de gestion des revenus qui détermine les magasins utilisés et les biens achetés, elle loue les terres aborigènes, supprime l'autonomie et réduit le financement des communautés aborigènes pour les forcer à déménager dans les villes. Le Rapporteur Spécial sur les Droits des Peuples Autochtones a estimé que l'intervention et la législation « Stronger Futures » « discrimine ouvertement les Peuples Autochtones, porte atteinte à leur droit à l'autodétermination », stigmatise la communauté, exige la suspension de la loi sur la discrimination raciale et est incompatible avec la CIEDR, le PIDCP et la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones.

M. Harry Jakamarra Nelson, Ancien du peuple Warlpiri, affirme : « *Nous n'avons pas notre mot à dire dans la gestion de nos propres vies sur nos propres terres. C'est comme si nous étions sous l'occupation d'une puissance étrangère* ».

### **La carte de débit sans numéraire**

La carte de débit dématérialisée (CDC, Cashless Debit Card) est une extension de la politique de « gestion des revenus » de l'intervention dans le Territoire du Nord. Elle est également discriminatoire sur le plan racial, plus de 81 % des bénéficiaires obligatoires étant autochtones. La CDC empêche la dépense libre de 80 % de l'aide sociale, ce qui est humiliant et stigmatise les Autochtones, exacerbant les difficultés financières et renforçant la perte d'autonomie, des études indépendantes indiquant qu'elle entraîne une augmentation de la violence et de la criminalité. Le manque de technologie, de téléphones et les

coups de courant récurrents ont empêché l'accès aux fonds et à la nourriture dans les communautés isolées. Une enquête médicale sur les suicides d'enfants a révélé que la CDC en était un des facteurs en apportant une perte d'autonomie. La commission parlementaire mixte sur les droits de l'homme a estimé que la CDC limitait les droits humains et qu'elle était disproportionnée. Bien que sa mise en œuvre soit coûteuse (10 000 dollars par participant, et des millions versés à la société privée), elle est en train d'être étendue à d'autres régions à forte population autochtone.

### **Le programme de développement communautaire**

Le programme de développement communautaire (PDC), est également raciste dans sa mise en œuvre, sur les 35 000 personnes touchées plus de 85 % sont aborigènes. Il exige des participants aborigènes isolés qu'ils travaillent pour recevoir des prestations sociales. Il impose des obligations supplémentaires et est plus onéreux que pour les participants urbains. Il a infligé des pénalités financières de manière disproportionnée, infligeant à ces 35 000 personnes 350 000 amendes sur deux ans, ce qui a entraîné des réductions de paiements et engendré la faim.

M. Yingiya Mark Guyula MLA, affirme que l'intervention dans le Territoire du Nord de la législation Stronger Futures et du PDC ont entraîné *« une baisse de l'emploi, une augmentation des audiences au tribunal et du taux d'incarcération, une hausse des retraits d'enfants et des suicides. C'est un génocide culturel qui se produit ! C'est pourquoi je me bats pour l'autodétermination, pour un traité ! »*

#### **Recommandation**

**L'intervention dans le Territoire du Nord de la législation Stronger Futures, la carte de débit dématérialisée et le Plan de Développement Communautaire doivent être abolis et les droits à l'aide sociale et le financement des communautés aborigènes doivent être rétablis dans un délai de 12 mois.**

### **Patrimoine culturel et gestion des terres**

Les régimes législatifs et réglementaires australiens en matière de gestion des terres et de patrimoine culturel ne reconnaissent pas le lien intrinsèque entre les terres autochtones et le patrimoine culturel. Les régimes actuels violent les droits des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres au « consentement libre, préalable et éclairé », et à leur choix de rejeter l'exploitation minière et à protéger leur patrimoine culturel, leurs terres et leurs eaux traditionnelles.

#### **Destruction de Juukan Gorge**

La destruction de Juukan Gorge, vieille de 46 000 ans et d'une importance mondiale, décrite comme « l'aube de l'humanité », illustre l'échec lamentable des lois de protection de la culture autochtone et des titres fonciers autochtones. La société minière Rio Tinto a fait sauter le site sacré, dans la région de Pilbara en Australie occidentale en mai 2020, après avoir reçu l'autorisation ministérielle de le détruire par le biais du *Western Australian Aboriginal Heritage Act (1972)*. L'archéologue mandaté par Rio Tinto a déterminé que les grottes de Juukan étaient « de la plus haute importance archéologique en Australie », reflétant une occupation continue qui s'étendait sur la période glaciaire précédente et coïncidait avec la mégafaune du Pléistocène. Le site comprenait une bande de cheveux humains, datant de 4000 ans, ayant des liens génétiques directs avec les propriétaires traditionnels actuels de Puutu Kunti Kurrama et Pinikura. Un outil aiguisé en os de kangourou, datant de 28 000 ans, était le plus ancien os utilisé en Australie. L'absence de protection de ce site confirme la nature discriminatoire de la législation visant à préserver les sites du patrimoine culturel aborigène et le titre foncier racialement inférieur accordé aux Aborigènes. Les propriétaires traditionnels avaient obtenu un titre foncier autochtone en 2015, mais la législation sur les titres fonciers autochtones ne leur permet pas de s'opposer à l'exploitation minière. Le Juukan Gorge est l'un des 463 sites d'Australie occidentale ayant reçu l'autorisation de destruction en vertu de l'article 18 de la loi sur la protection du patrimoine aborigène

depuis 2010, sans qu'aucune demande n'ait été rejetée et sans qu'il soit nécessaire de consulter les propriétaires traditionnels aborigènes, et la procédure d'appel pour les Aborigènes n'est pas prévue.

### **Recommandation**

**Le gouvernement australien révisé et modifie la loi sur la protection du patrimoine des aborigènes et des insulaires du détroit de Torres (1984) et la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (1999) afin de conférer un « consentement libre, préalable et éclairé » aux Aborigènes et aux Insulaires du détroit de Torres.**

### **Recommandation**

**Le gouvernement australien veille à ce que tous les objets sacrés retirés du Juukan Gorge par Rio Tinto soient rendus aux propriétaires traditionnels et que ces derniers reçoivent des fonds pour créer un lieu de conservation appropriée.**

### **Titres fonciers autochtones**

Le *Native Title Act* de 1993 (loi sur les droits fonciers autochtones) (Cth) (« NTA ») présente des manquements fondamentaux qui favorisent les intérêts miniers au détriment des droits des Peuples Autochtones, ce qui est incompatible avec le principe d'égalité devant la loi. Les amendements à la NTA ont encore érodé les droits de common law à l'équité procédurale et réduit le « droit de négocier » sur l'exploitation des terres des titres fonciers autochtones, en violation des articles 8, 18, 19 et 20 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. En vertu de la NTA, les propriétaires traditionnels n'ont pas le droit de refuser l'exploitation minière. Ce n'est que lorsque l'exploitation minière est convenue qu'ils peuvent négocier un accord sur l'utilisation des terres autochtones (Indigenous Land Use Agreement - ILUA), dont les termes sont généralement tenus secrets. Les droits de propriété autochtones accordent beaucoup moins de droit que les autres droits de propriété, privilégiant l'exploitation minière qui domine les négociations privées des ILUA, n'offrant aucun moyen de pression ou capacité

de s'opposer à l'exploitation minière aux propriétaires traditionnels.

1. Le NTA refuse aux populations autochtones le « consentement préalable, libre et éclairé » pour l'approbation de mines affectant les terres faisant l'objet de titres fonciers autochtones.
2. En l'absence d'accord, le tribunal peut approuver l'exploitation minière sans accorder de redevances ;
3. La NTA introduit un mécanisme de prise de décision par défaut dans les accords sur l'utilisation des terres autochtones, qui est incompatible avec le droit à l'autodétermination ;
4. La NTA permet l'acquisition obligatoire de terres faisant l'objet de titres fonciers autochtones au profit de tiers,
5. La NTA prévoit l'extinction du titre foncier autochtone.

En août 2019, le gouvernement du Queensland a mis fin au titre foncier autochtone des peuples Wangan et Jagalingou sur plus de 1 385 hectares de leurs terres traditionnelles pour y construire la mine de charbon d'Adani.

### **Recommandation**

**L'Australie doit : modifier la loi sur les titres fonciers autochtones afin de mettre en place un consentement libre, préalable et éclairé ; supprimer les pouvoirs d'acquisition obligatoire de terres faisant l'objet de titres fonciers autochtones et de suppression des droits fonciers autochtones ; et prévoir une indemnisation, quelle que soit la date de suppression.**

### **Station de Jubilee Downs**

Les propriétaires traditionnels de Yi-Martuwarra ont collecté 25 millions de dollars pour acheter la station de Jubilee Downs, où ils détenaient des droits sur leurs terres traditionnelles, mais leur offre a été surenchérie par le magnat de l'exploitation minière Andrew Forrest. Le plan d'affaires des propriétaires traditionnels décrit des initiatives d'emploi essentielles et des plans de gestion de la conservation pour protéger les nombreux sites sacrés sur les 221 408 hectares et la rivière Fitzroy. Cependant, les propriétaires traditionnels ne pouvaient pas rivaliser avec un

acheteur, riche de l'exploitation des ressources des terres autochtones, qui était prêt à payer plus que la valeur d'exploitation de la propriété. Pourtant, Andrew Forrest's Fortesque Metals a reçu des millions de fonds gouvernementaux pour compenser le préjudice subi par les Autochtones en matière d'emploi et d'activités qui leur procurent des avantages sociaux grâce à l'utilisation de leurs terres.

### ***Recommandation***

**Le gouvernement australien doit mettre en place des stratégies pour aider les Aborigènes à acheter leurs propres terres traditionnelles.**

### **Changement climatique**

Le changement climatique a un impact préjudiciable et inéquitable sur les communautés aborigènes avec des températures extrêmement élevées dans le centre de l'Australie, avec 55 jours en 2019 au-dessus de 40 °C, soit 104 °F. Les parties prenantes autochtones n'ont pas été impliquées dans l'Initiative nationale sur l'eau ni dans les stratégies régionales de gestion de l'eau et des terres. La vente commerciale de l'eau a laissé les communautés aborigènes à court d'eau, avec de graves conséquences sur la santé en raison de la mauvaise qualité de l'eau dans les communautés aborigènes isolées et régionales. Les propriétaires traditionnels ont également fait part de leurs graves préoccupations concernant la fracturation hydraulique, qui entraîne la contamination et l'épuisement des eaux souterraines.

### ***Recommandation***

**L'Australie doit apporter un soutien financier aux communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres pour qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et faciliter la prise de décision des aborigènes dans les organismes de réglementation de gestion de l'eau et des terres.**

### **Informations complémentaires et contacts clés**

Le **rapport de la coalition d'ONG pour l'EPU** est disponible sur <https://www.hrlc.org.au/universal-periodic-review>.

Le **point focal de contact** pour cette fiche d'information est Cathryn Eatock, Organisation des peuples autochtones (IPO), [IPO.Australia1@gmail.com](mailto:IPO.Australia1@gmail.com)